

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur Service Insertion et Développement Local N° CP-2009-10-4-4

Service consulté

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2009

Résumé: L'Assemblée Départementale, lors du vote du BP 2009, s'est prononcée pour l'inscription d'un crédit de 65 000 € pour permettre la mise en œuvre de projets locaux d'insertion. Les Commissions Locales d'Insertion (CLI) de Thann, Saint-Louis et Sainte-Marie-aux-Mines présentent 5 projets pour validation. Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement des participations correspondantes aux associations et organismes porteurs de ces projets.

П

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil Général attribue des aides à l'équipement aux structures qui accueillent des bénéficiaires du RMI et désormais du rSa. A cet effet, l'Assemblée Départementale a voté un crédit de 100 000 €. Les Jardins de Wesserling ont déposé une demande de soutien à cette fin.

П

En 2009, 25 000 € ont été budgétés afin de procéder aux derniers versements liés au dispositif CET (sept postes de Chargés de l'Emploi sur les Territoires) qui a pris fin en décembre 2008. Il est proposé d'autoriser le versement de la somme de 260,13 € à l'association ADESION au titre des frais de déplacement.

_

Il est proposé de compléter les subventions accordées dans le cadre de la politique départementale d'insertion, au titre de l'accueil dans les chantiers d'insertion d'ADÉSION et d'ÉPICÉA.

П

Le montant total des subventions proposées dans ce rapport s'élève à : 47 988,40 €.

1. Les projets CLI

Afin de dynamiser les Programmes Locaux d'Insertion (PLI), le Conseil Général, dans le cadre de l'adoption du rapport POLITIQUE DE LA VILLE, PREVENTION ET INSERTION, a décidé de renouveler les crédits destinés à accorder des aides spécifiques pour développer des projets favorisant l'insertion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.

L'Assemblée Départementale a voté un crédit de 65 000 € au titre de l'année 2009.

Ainsi, chaque Commission Locale d'Insertion (CLI) peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Ces projets sont établis en concertation avec les membres de chaque CLI et adaptés aux besoins des territoires concernés.

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux, et validés par les membres des CLI avant d'être soumis à la Commission Permanente du Conseil Général.

Dans ce cadre, les CLI de Saint-Louis, Thann et Sainte-Marie-aux-Mines ont souhaité soumettre au Département, après validation, 5 projets dont le coût total s'élève à 22 150 €.

Ces projets sont les suivants :

C.L.I. de Thann : projets validés le 14 avril 2009

Intitulé du projet	Porteur du projet	Partenaires	Participation proposée par la C.L.I
« Sensibilisation et accompagnement à la culture des personnes isolées »	CCAS – Mairie de Cernay	Assistantes sociales de l'Espace Solidarité de Thann, Epicéa à Vieux- Thann	700 €
« Culture et vous ! »	EPICEA à Vieux- Thann	Assistantes sociales de l'Espace Solidarité de Thann, Epicéa à Vieux- Thann	650 €

C.L.I. de Saint-Louis: projet validé le 5 mai 2009

Intitulé du projet	Porteur du projet	Partenaires	Participation proposée par la C.L.I
« Atelier entretien d'embauche et image de soi »	EGEE	Acife	1 800 €

C.L.I. de Sainte-Marie-aux-Mines: projets validés le 7 mai 2009

Intitulé du projet	Porteur du projet	Partenaires	Participation proposée par la C.L.I
« A la rencontre de soi pour s'ouvrir aux autres »	La Petite Vigne à Bennwihr	Assistantes sociales des CMS, Croix Rouge, Croix Bleue, Secours Catholique	9 000 €

sociale aupres des	CSC du Val d'Argent à Sainte-Marie-aux-		10 000 €
bénéficiaires du RMI »	Mines	Solidarité,	
KIVII "		Médiathèque	

2. Les aides à l'équipement

Dans le cadre des crédits d'insertion, le Conseil Général a reconduit le 11 décembre 2008, le dispositif des aides à l'équipement accordées aux structures d'insertion et a voté un crédit de 100 000 € à cet effet.

Ces aides sont attribuées sur la base de 25 % du coût du matériel acquis ou des travaux effectués, et plafonnées à 16 000 € maximum sur deux ans.

Structure d'insertion ayant déposé une demande de subvention :

Organisme	Activités	Équipement sollicité	Coût de la dépense	Subvention Proposée
LES JARDINS DE WESSERLING	Chantier d'insertion	Achat de matériels de jardinage, d'une balance et d'un four à bois	10 981,06 €	2 745,27 €

Le versement de la subvention départementale est effectué sur présentation d'un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements, certifié par le trésorier, accompagné des copies des factures acquittées ou des décomptes des entreprises.

Un projet d'avenant à la convention initiale des Jardins de Wesserling est joint au présent rapport.

3. Les frais de déplacement du poste de Chargé de l'Emploi sur les Territoires (CET) porté par l'association ADESION

Ce dispositif a émargé au Plan de Revitalisation Economique (PRE) 2006-2008. Il visait à proposer à toutes les structures associatives et publiques du secteur non marchand un soutien sur les questions relatives à l'emploi et au développement d'activités.

Sept CET, portés par six associations employeurs, étaient répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces postes étaient pris en charge à hauteur de 40 000 € par an et par poste, et de 5 000 € maximum par an et par poste au titre des frais de déplacement.

La délibération de la Commission Permanente du 29 mai 2009 a notamment autorisé le paiement des sommes dues au titre des déplacements kilométriques des CET. Il a cependant été omis de verser une somme de 260,13 \in à l'association ADESION de Wittenheim. Il est proposé d'autoriser le paiement de ce montant.

4. La politique départementale d'insertion

Le but de l'action de la Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) est de permettre au bénéficiaire du RMI et désormais du rSa de se (re)trouver en situation de travail, afin de procéder à l'évaluation de sa compétence professionnelle et la développer pour pouvoir postuler, au terme de son parcours d'insertion, à l'emploi classique.

La proposition de subvention aux SIAE a été déterminée à partir du montant sollicité au regard de leur activité d'insertion 2008, revalorisée par l'activité réalisée pour les bénéficiaires du RMI.

Ainsi, il est proposé de compléter les subventions votées lors de la CP du 20 mars 2009, de :

- 14 399 € à ADÉSION au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
- 8 434 € à ÉPICÉA au titre de l'accueil dans son chantier d'insertion.

CONCLUSIONS:

- Compte tenu de la qualité des actions proposées par ces organismes, il est proposé d'accorder :
 - Au CCAS de la Mairie de Cernay : 700 € pour son projet présenté à la CLI de Thann.
 - À EPICEA:
 - 650 € pour son projet présenté à la CLI de Thann,
 - 8 434 € pour l'accueil en SIAE.
 - À EGEE : 1 800 € pour son projet présenté à la CLI de Saint-Louis,
 - À LA PETITE VIGNE : 9 000 € pour son projet présenté à la CLI de Sainte-Marie-aux-Mines,
 - Au CSC VAL D'ARGENT : 10 000 € pour son projet présenté à la CLI de Sainte-Marie-aux-Mines,
 - Aux Jardins de Wesserling : 2 745,27 € pour l'achat d'équipements divers,
 - À ADESION :
 - 260,13 € pour les frais de déplacement du poste CET,
 - 14 399 € pour l'accueil en SIAE.
- > Il est proposé d'approuver et d'autoriser la signature des avenants aux conventions de partenariat joints au présent rapport.

Le total des subventions s'élève à 47 988,40 € et se répartit comme suit :

- 21 450,00 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-6574-3047-010,
- 700,00 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-65737-3047-010,
- 260,13 €, opération 2009-H712-1968, imputation 0-65-58-6574-3047-010,
- 2 745,27 €, opération 2009-H212-9999, imputation 0-204-541-2042-3042-010,
- 22 833,00 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-6574-3047-010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

ADESION

AVENANT N° 1 à la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2009

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion et la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA.
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération de la Commission Permanente du :

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente visée ci-dessus, ci-après dénommé "Le Département",

Et

L'Association à Wittenheim intitulée ADESION représentée par sa Présidente, Madame Elisabeth SIEGWALT, ci-après dénommée "l'Association",

Article 1 : l'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt de l'action proposée par l'Association, le Département participe à son financement, selon les modalités fixées ci-dessous :

√ 54 940 € pour l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), au titre de l'année 2009.

Article 2 : l'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

L'Association bénéficiera d'un acompte de 20 270,50 € à la signature de la convention.

Le solde, soit $34\,669,50\,$ €, sera versé au cours du second semestre de l'année après présentation, avant le $1^{\rm er}$ septembre 2009 :

- du bilan de l'action/des actions sur les six premiers mois de l'année 2009,
- les comptes annuels 2008 certifiés, conformément à l'article 2 de la présente convention.

Le Département sera destinataire du bilan annuel de l'action au cours du premier trimestre de l'année 2010.

Fait en double exemplaire, à Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION

EPICEA

AVENANT N° 1 à la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2009

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion et la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la convention portant partenariat dans le cadre de la politique départementale d'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération de la Commission Permanente du :

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente visée ci-dessus, ci-après dénommé "Le Département",

Et

L'Association à Vieux-Thann intitulée EPICEA représentée par son Président, Monsieur Marcel CLAERR, ci-après dénommée "l'Association",

Article 1 : l'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt de l'action proposée par l'Association, le Département participe à son financement, selon les modalités fixées ci-dessous :

√ 25 089 € pour l'accueil en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), au titre de l'année 2009.

Article 2 : l'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

L'Association bénéficiera d'un acompte de 16 655 € à la signature de la convention.

Le solde, soit 8 434 €, sera versé au cours du second semestre de l'année après présentation, avant le 1 er septembre 2009 :

- du bilan de l'action/des actions sur les six premiers mois de l'année 2009,
- les comptes annuels 2008 certifiés, conformément à l'article 2 de la présente convention.

Le Département sera destinataire du bilan annuel de l'action au cours du premier trimestre de l'année 2010.

Fait en double exemplaire, à Colmar, le

LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

LE PRESIDENT
DE L'ASSOCIATION

Projet présenté par la CLI de Thann

Intitulé du projet : Sensibilisation et accompagnement à la culture des personnes

isolées

• Objectif(s) et contenu de l'action :

Dans le cadre de l'élaboration du PLI 2009, l'orientation a été prise de favoriser l'accès à la culture des publics en situation de précarité.

Le constat a été fait que le public bénéficiaire des minima sociaux n'accède pas aux lieux culturels : soit, les personnes n'ont pas connaissance des manifestations existantes sur le territoire, soit, les personnes n'osent pas s'y rendre pour diverses raisons (frein financier, angoisse, problème de mobilité).

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement social local. L'action vise à sensibiliser et permettre, à un groupe de personnes, l'accès à la culture en découvrant et en s'appropriant les possibilités culturelles et sportives de leur lieu de vie (Espace Grün, médiathèque, musée; sentiers vosgiens, manifestations locales...)

L'organisation d'une réunion collective faisant suite au repérage des personnes par les référents RMI, permettra de constituer un groupe. Une rencontre par mois (de mai à décembre) sera proposée sur la base des besoins identifiés en accompagnant les personnes vers les lieux culturels choisis

L'objectif est de créer du lien social, rompre la solitude de certains, contribuer à restituer la confiance en eux et intégrer la culture à leurs activités de loisirs

• Nombre de bénéficiaires du REVENU MINIMUM D'INSERTION concernés :

5 à 6 bénéficiaires du RMI sur un total de 10 à 12 personnes du canton de Cernay

• Organisme porteur du projet et destinataire de la subvention départementale :

CCAS de la Mairie de Cernay

• Partenaires associés :

Assistantes sociales de l'Espace Solidarité de Thann EPICEA

Cultures du Cœur et autres partenaires associatifs.

Participation financière sollicitée auprès du Conseil Général : 700 €

* Projet validé par la CLI de Thann le 17 avril 2009

Projet présenté par la CLI de Thann

Intitulé du projet : Culture et Vous

• Objectif(s) et contenu de l'action :

Dans le cadre de l'élaboration du PLI 2009, l'orientation a été prise de favoriser l'accès à la culture des publics en situation de précarité.

Le constat a été fait que le public bénéficiaire des minima sociaux n'accède pas aux lieux culturels : soit, les personnes n'ont pas connaissance des manifestations existantes sur le territoire, soit, les personnes n'osent pas s'y rendre pour diverses raisons (frein financier, angoisse, problème de mobilité).

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- o Connaître et découvrir le patrimoine local,
- o Guider le public vers les lieux culturels,
- o Permettre aux personnes de s'approprier cette démarche et de la transmettre notamment à leurs enfants,
- o Développer le lien social.

L'organisation d'une réunion collective faisant suite à un courrier d'invitation à l'ensemble des bénéficiaires du RMI et au repérage, lors d'entretiens individuels dans le cadre de l'accompagnement médico-social, permettra de constituer un groupe.

Deux rencontres par mois (de mai à octobre) seront proposées aux personnes qui adhèrent à la démarche afin de recenser leurs attentes et envies pour pouvoir organiser 4 sorties. Les travailleurs médico-sociaux sont dans une démarche d'accompagnement du groupe.

• Nombre de bénéficiaires du REVENU MINIMUM D'INSERTION concernés :

10 bénéficiaires du RMI sur un total de 15 personnes des cantons de Thann et Saint-Amarin.

• Organisme porteur du projet et destinataire de la subvention départementale :

EPICEA à Vieux-Thann

• Partenaires associés :

Assistantes sociales de l'Espace Solidarité de Thann EPICEA

Participation financière sollicitée auprès du Conseil Général : 650 €

* Projet validé par la CLI de Thann le 17 avril 2009

Projet présenté par la CLI de SAINT-LOUIS

- Intitulé du projet : Atelier entretien d'embauche et image de soi
- Objectif(s) et contenu de l'action :

Les personnes concernées par cette action sont des bénéficiaires du RMI ayant signé un contrat d'insertion, accompagnés par un référent socio-professionnel. Lors de cette démarche, un accent particulier est mis sur les freins au retour à l'emploi.

L'action proposée en atelier permet de poursuivre et renforcer l'acquisition des techniques d'emploi et la confiance en soi, en travaillant conjointement l'entretien d'embauche et son image en concordance avec le profil recherché par le recruteur.

L'action se déroule en deux phases :

- une information collective qui explique le déroulement et le contenu de l'entretien d'embauche, ses objectifs pour les différentes parties, comment s'y préparer, l'importance de l »image de soi » que l'on renvoie lors de cette étape.
- une simulation d'entretien avec mise en situation fondée sur le CV du candidat, avec analyse des autres participants et des intervenants.

Ces éléments pourront ensuite être travaillés avec le référent en entretien individuel.

• Nombre de bénéficiaires du REVENU MINIMUM D'INSERTION concernés :

6 groupes (1 par mois) de juin à décembre 2009. 6 personnes par groupe soit environ 36 bénéficiaires.

• Organisme porteur du projet :

L'ACIFE

• Partenaire associé et destinataire de la subvention départementale :

EGEE

• Participation financière sollicitée auprès du Conseil Général : 1 800 €

* Projet validé par la CLI de SAINT LOUIS le 5 mai 2009

Projet présenté par la CLI de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

• <u>Intitulé du projet</u> : Actions d'insertion sociale auprès des bénéficiaires du RMI et aux ayants droit

• Objectif(s) et contenu de l'action :

Cette action est fondée sur le diagnostic territorial qui met en lumière la nécessité de développer des actions de cohésion et d'insertion sociale.

Les objectifs du projet sont de :

- o Permettre l'expression collective et individuelle des personnes,
- o Rompre l'isolement des personnes
- o Renforcer le lien social
- o Répondre à la demande d'implication socio-culturelle
- o Accompagner les familles dans les charges et fonctions parentales
- o Responsabiliser les personnes sur des actions concrètes afin qu'elles deviennent acteurs de leur vie, à terme des moteurs.

Différentes actions contribuent à atteindre ces objectifs :

- o Actions de bien-être : ateliers d'expression par l'écriture, parcours de prévention santé...
- o Actions d'Economie Sociale et Familiale : accompagnement à la nutrition, activités manuelles, sorties culturelles...
- o Actions de soutien à la parentalité : café des parents, apprentissage du français, séjour et week-end familles...

• Nombre de bénéficiaires du REVENU MINIMUM D'INSERTION concernés :

55 bénéficiaires RMI sur 230 personnes.

• Organisme porteur du projet et destinataire de la subvention :

CENTRE SOCIO CULTUREL DU VAL D'ARGENT

Partenaires associés:

Restaurants du Cœur, Education Nationale, Espace Solidarité, Ludothèque, Médiathèque, Commune de Sainte Marie aux Mines, Commune de Sainte Croix aux Mines, Communes de Lièpvre, Habitat Val d'Argent, intervenants extérieurs, soit 44 personnes ressources.

Participation financière sollicitée auprès du Conseil Général : 10 000 €

^{*} Projet validé par la CLI de SAINTE-MARIE-AUX-MINES le 7 mai 2009

Projet présenté par la CLI de SAINTE-MARIE-AUX-MINES

- Intitulé du projet : A la rencontre de soi pour s'ouvrir aux autres
- Objectif(s) et contenu de l'action :

Ce projet vise à :

- o Faire éclore des talents et des capacités (manuelles, intellectuelles, relationnelles...)
- o Susciter la curiosité et l'ouverture au culturel, se laisser déranger pour s'enrichir en élargissant son horizon.

Les objectifs du projet sont de :

- o Permettre aux personnes d'acquérir une confiance en soi et d'avoir une meilleure image d'elles-mêmes
- o Porter une attention plus soutenue aux personnes les plus fragiles du groupe
- o Aller à la rencontre de soi pour s'ouvrir aux autres.

Différentes actions seront mises en oeuvre :

- o Journées collectives : cuisine, sorties culturelles, art floral, randonnée
- o Rencontres avec des intervenants : médecins, psychologues
- o Journées familiales avec les enfants durant les vacances
- o Atelier peinture avec un professionnel prolongé par un voyage culturel à Paris.
- Nombre de bénéficiaires du REVENU MINIMUM D'INSERTION concernés :

10 bénéficiaires du RMI sur 20 personnes.

• Organisme porteur du projet et destinataire de la subvention :

LA PETITE VIGNE Centre d'Animation et de Formation à BENNWIHR

• Partenaires associés:

CMS de Ribeauvillé et de Kaysersberg, Croix Rouge de Ribeauvillé, Croix Bleue, Secours Catholique

- Participation financière sollicitée auprès du Conseil Général : 9 000 €
- * Projet validé par la CLI de SAINTE-MARIE-AUX-MINES le 7 mai 2009

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 03 JUILLET 2009

Equipement RMI PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ERM04278	Les Jardins de Wesserling Acquisition de matériels divers	10 981,06	25%	2 745,27
			Total	2 745,27

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 03 JUILLET 2009

Projets CLI PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
		Torrantaire
CLI04281	CENTRE DE RENCONTRE & DE FORMATION "LA PETITE VIGNE"	9 000.00
	Financement du projet A la rencontre de soi pour s'ouvrir aux autres	, ,,,,,
CLI04282	CENTRE SOCIO CULTUREL DU VAL D'ARGENT	10 000,00
CL104262	Financement du projet Actions d'insertion sociale auprès des bénéficiaires du RMI	10 000,00
	CERNAY	
CLI04278	Financement du projet Sensibilisation et accompagnement à la culture des personnes	700,00
	isolées	,
	EGEE ALSACE ENTENTE DES GENERATIONS POUR L'EMPLOI ET	
CLI04280	L'ENTREPRISE	1 800,00
Financement du projet Atelier entretien d'embauche et image de soi		
CI 104270	EPICEA	<i>(50.00)</i>
CLI04279	Financement du projet Culture et vous	650,00
	Total	22 150.00

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 03 JUILLET 2009

Fonctionnement RMI PROGRAMME 2009

Nº Opáration	Maître d'ouvrage	Montant
N° Opération	Libellé de l'opération	forfaitaire
FRM04706	ADESION Complément de subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI en SIAE (ACI)	14 399,00
FRM04705	ADESION Financement du solde des frais de déplacement CET de 2007	260,13
FRM04707	EPICEA Complément de subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI en SIAE (ACI)	8 434,00
	Total	22 002 12

Total 23 093,13